

Feuillet - 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	24
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	8
Nombre de votants	34
Date de la convocation	27/08/2024
Certifié exécutoire le	06/09/2024
Date d'affichage	06/09/2024
Envoyé en préfecture le	06/09/2024

Le deux septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, JAMILLOUX VERDIER Simone, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, MEUNIER Colette, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : GAGE Pascal, VERGNE Patrick.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEZEAUD Annie, ENSERGUEIX Jean-François.

EXCUSES : BERNARD Sylvain (donne procuration à TERRACOL Danielle), BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François (donne procuration à CHAMPSEIX Serge), CHABRILLANGES Maurice (donne procuration à ROME Robert), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel (représenté), JANICOT Véronique (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), LAURENT André, LELIEVRE Carla (donne procuration à COISSAC Vincent), LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), PETIT Christophe (représenté), SAVIGNAC Sylvie (donne procuration à COIGNAC Gérard), TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence.

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

88-2024 Régularisation et transfert des emprises de voirie – ZA la Veyrière.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire le projet d'aménagement de la ZA la Veyrière.

Monsieur le Président précise que la rétrocession des emprises de voirie et ses dépendances à la commune de Treignac avait été acté par délibération et doivent maintenant être intégrés à son domaine public.

Monsieur le Président précise que suite aux travaux d'aménagement, la CCV2M a réalisé le bornage des terrains concernés.

Ce transfert concerne donc les parcelles suivantes : AC 455 ; 457 ; 465 ; 466 ; 467

Ainsi, ces parcelles pourraient être cédées à titre gratuit par la CCV2M à la Commune de Treignac.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide par 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

- **APPROUVE** le principe du transfert des parcelles AC 455 ; 457 ; 465 ; 466 ; 467 de la ZA la Veyrière vers le domaine public communal de Treignac,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait à Treignac le 05/09/2024
Le Président, Philippe JENTY

